



Quelles sont mes droits pour que mon patron refuse un autre poste

Par **jolamoto**, le **30/06/2011 à 19:57**

Bonjour,rnrnJe suis en AT depuis 2 ans et demi j'ai demandé de reprendre mes activités par le biais de la medecine du travail en mi-temps thérapeutiques et mon patron me l'a refusé.rnIl n'a pas de poste à me proposer qu'elles sont mes droits.rnJe suis dans l'entreprise depuis 1980 et j'ai 57 ans.rnMerci de me répondre

Par **Cornil**, le **01/07/2011 à 15:32**

Bonsoir "jolamoto"rnL'employeur n'est effectivement pas tenu d'accepter un mi-temps thérapeutique.rnTu restes donc en arrêt AT complet.rnTu peux éventuellement contester le refus de l'employeur devant les prud'hommes en soulevant qu'il existe bien des postes dans l'entreprise pouvant te convenir et correspondre à un mi-temps.rnBon courage et bonne chance.

Par **jolamoto**, le **01/07/2011 à 17:11**

Merci d'avoir répondu à mon message.rnMalheureusement pour moi il n'y a pas de poste disponible.rnCordialement